

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE VEYSONNAZ

61^{ème} Assemblée générale

Date :	29.03.2024
Lieu et heure :	Salle de gymnastique, 18h45
Présidence :	Mme Nicole Fragnière Meyer (NFM)
Présences :	54 personnes, dont 35 avec droit de vote
Excusés :	14 personnes



LIEN SUR RAPPORT D'ACTIVITES : www.veysonnaz.ch/agsd

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Contrôle des présences
4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 07 avril 2023
5. Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2023
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation du rapport d'activité, des comptes 2023 et décharge au comité
8. Élection complémentaire au comité
9. Cotisation annuelle
10. Présentation et acceptation du budget 2024
11. Informations communales
12. Divers

Ouverture de l'Assemblée

Mme Nicole Fragnière Meyer ouvre la séance à 19h00, salue l'assemblée et excuse les absents.

Désignation des scrutateurs

Mme Jasmine Ramondt-Fragnière et M. Jean-Edouard Fragnière.

Contrôle des présences

Rappel : pas de quorum applicable à cette assemblée. La feuille des présences circule dans la salle. On dénombre finalement 54 personnes, dont 35 avec droit de vote.

Comité

Mme Marylène Volpi-Fournier, représentante de la commune de Sion

Mme Ann-Kristin Huber a démissionné. 2 candidates seront présentées au cours de l'assemblée pour la remplacer en tant que représentantes des hébergeurs.

Mme Laurence Fournier, représentante de la commune de Veysonnaz

Mme Mélanie Fragnière, représentante des artisans et commerçants, vice-présidente

Mme Nicole Fragnière Meyer, représentante des propriétaires de résidences secondaires, présidente

Veysonnaz Tourisme

Amélie Fartaria, marketing et événementiel

Frédérique Schaffner, accueil et infrastructures

Bérengère Fournier, administration

Cindy Voide-Lüthi, offres et ventes

Approbation du procès-verbal de l'AG du 07 avril 2023

Le PV, disponible en ligne, ne donne lieu à aucun commentaire. Il est approuvé.

Présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2023 (01.11.2022 – 30.10.2023)

Au cours de l'hiver 2022-2023, les nuitées commerciales ont été en baisse, en raison notamment de facteurs exogènes, soit un contexte économique difficile et la cherté du franc suisse.

L'hiver reste largement la période de l'année où Veysonnaz connaît la plus forte affluence. L'augmentation de la fréquentation le reste de l'année reste un enjeu important. Ceci passe par le soutien au VTT qui se profile comme une bonne alternative au ski. Le projet de piste de flow trail sur la piste de l'Ours, avec ses contraintes environnementales, n'est plus réalisable selon le tracé envisagé. Une étude est en cours pour la création de pistes alternatives qui présenteront en outre l'avantage d'être plus accessibles aux familles.

Nous pouvons nous réjouir du nouveau visage de la route de Pra. Les aménagements touchent à leur fin avec un centre de station rendu aux piétons. En raison de cet investissement important, la commune de Veysonnaz a réduit sa contribution financière à l'office du tourisme pour 2024; actuellement, la SD a une marge de manœuvre quasiment inexistante. Le comité appelle de ses vœux un accord entre les communes de Veysonnaz et de Nendaz concernant les taxes touristiques perçues par la commune de Nendaz dans le giron touristique de Veysonnaz.

Présentation de quelques **statistiques** par Frédérique Schaffner.

Nuitées commerciales : présentation des graphiques figurant dans le rapport d'activités. Baisse importante dans la parahôtellerie due non seulement à la cherté du franc et à l'inflation mais également à la réduction du nombre de logements disponibles à la location.

Propriétaires de résidences secondaires : peu de changement dans les taxes forfaitaires. Nombre de propriétaires stable.

Accueil et information : moins de jours d'ouverture qu'en 2022 (Moutier Expo) et un peu moins de passages au guichet qui reflète un changement d'habitude des hôtes : plus de renseignements en ligne.

Animations : bonne fréquentation de nos activités phares comme les descentes aux flambeaux. Progression estivale avec le yoga et engouement pour les champignons. La **navette des bisesses** enregistre une légère baisse de fréquentation mais demeure un produit important pour Veysonnaz Tourisme. Le **club d'animation Sun&Fun et les Oursons** rencontrent toujours un vif succès. Il a été géré par l'ESS.

Présentation du **Marketing** par Amélie Fartaria.

Marketing digital : bonne progression des réseaux sociaux Facebook et Instagram.

MRAG (Matterhorn Region AG) : collaboration depuis 3 ans. Cette année a été assez fructueuse. On a eu 10 voyages presse, avec des marchés de proximité comme l'Allemagne, les pays nordiques, la France, l'Angleterre et le Benelux. Cela permet une bonne visibilité à l'étranger par l'intermédiaire de médias importants. Il y a eu également 11 FAM trip concernant les tours opérateurs.

Présentation **des offres et animations** par Cindy Voide-Lüthi.

En hiver, les offres « Osez le ski » et « Initiation au ski de rando » sont proposées avec un guide et la location du matériel. Un peu moins d'intérêt qu'en 2022 pour le ski mais une hausse pour le ski de randonnée. Bonne progression des offres d'été avec le Yoga et Rand'eau resto, et une nouveauté avec « Osez l'E-bike » pour une initiation au VTT électrique.

La navette des bisesses reste un produit phare, très important pour la destination de Veysonnaz. Elle sera reconduite en 2024. Les diverses statistiques sont disponibles dans le rapport d'activité.

Finances : comptes 2023

Produits

Le budget global de l'office de tourisme est de l'ordre de CHF 560'000.-.

Cotisations :

Les cotisations 2023 sont légèrement inférieures au budget mais en ligne avec le montant perçu en 2022.

Taxes de séjour :

Les nuitées commerciales sans forfait ont baissé au cours de l'exercice. Les nuitées hôtelières du mois d'octobre n'ont par ailleurs pas été décomptées par l'exploitant et n'ont donc pas été encaissées. Globalement, les taxes de séjour à la nuitée ont été inférieures de CHF 7'500.- par rapport à 2022. La SD perçoit un montant des forfaits de la commune de Sion mais plus de rétrocession des taxes touristiques perçues auprès des assujettis du territoire communal de Nendaz sis dans le giron touristique de Veysonnaz depuis 3 ans. La commune de Veysonnaz a renouvelé son apport additionnel de CHF 80'000.- en 2023.

Taxe de promotion touristique (TPT) :

Les recettes de la TPT ont été plus élevées que le montant porté au budget (+ CHF 15'000.-) et que celui de l'exercice précédent (+ CHF 10'000.-).

Charges

Salaires et charges sociales :

Les charges de personnel ont été plus élevées que prévu en raison d'un départ au début de l'année 2023 et de congés maternité qui ont nécessité l'engagement de personnel supplémentaire pour maintenir la qualité de service et d'accueil.

Charges d'exploitation et d'administration :

Les charges d'exploitation et d'administration sont inférieures de CHF 9'000.- par rapport au budget.

Les charges de locaux sont désormais partagées par moitié avec l'Ecole Suisse de Ski et les autres charges ont été bien maîtrisées.

Publication, matériel d'information et site internet :

Les fonctionnalités du site internet n'ayant pas nécessité d'amélioration significative en 2023 et des heures d'intervention ayant été payées d'avance en 2022, une économie de CHF 28'000.- a été réalisée sur ce poste. Des moyens supplémentaires ont été consacrés à l'édition de divers guides et brochures.

Animations, manifestations et Sun&Fun :

Le coût est inférieur à celui de 2023 mais supérieur de CHF 12'000.- environ au budget. Cette différence résulte de coûts additionnels du Sun&Fun (hausse importante des participants non payants, frais de publicité non envisagés au budget) et de coûts plus importants des manifestations pour le solde.

Produits touristiques :

Le nombre de courses de la Navette des Bisses avait été augmenté en 2023 (fréquence et durée). Cette offre élargie n'a toutefois pas rencontré le succès escompté, entraînant en surcoût d'un peu moins de CHF 7'000.-. Les séjours yoga et produits trottinettes ne s'autofinancent pas encore (CHF -2'700.-).

Marketing :

Le partenariat MRAG et coûts associés a représenté CHF 114'000.- en 2023. Les coûts de la participation à Moutier Expo en novembre 2023 ont été inférieurs de CHF 6'000.- au montant de CHF 20'000.- qui avait été inclus au budget. Les recettes de la TPT, bien que supérieures au budget n'ont pas été suffisantes pour financer ces activités marketing.

Amortissements :

Au vu de la disponibilité financière, aucun amortissement n'a été fait sur l'exercice 2023.

Rapport de l'organe de révision

M. Gustave Grether lit le rapport et recommande d'accepter les comptes soumis et de donner décharge au comité.

Approbation du rapport d'activité, des comptes 2023 et décharge au comité

NFM demande le **vote** à main levée :

- Approbation du rapport d'activité : unanimité
- Approbation des comptes 2022-23 : unanimité
- Décharge au comité : unanimité

Élection complémentaire au comité

Ann-Kristin Huber, représentante des hébergeurs a présenté sa démission. Deux candidates se sont proposées pour la remplacer : Mme Camilla Villaraggia, directrice du Chalet Royal et de l'Hôtel Magrappé et Karin Praz, gérante du Bed and Breakfast « Le Coin Barlouka » depuis de longues années. Le souhait du comité est que les deux candidatures soient confirmées compte tenu de leurs compétences complémentaires.

Mme Praz et Mme Villaraggia se présentent brièvement. NFM passe au vote. Mme Praz et Mme Villaraggia sont désignées à l'unanimité comme nouvelles membres du comité.

Cotisations annuelles

Le comité propose de conserver les montants comme les autres années, soit :

CHF 40.- pour les privés

CHF 60.- pour les commerçants de Veysonnaz

CHF 200.- pour les commerçants extérieurs (non-soumis à la TPT)

Acceptation à l'unanimité.

Présentation et acceptation du budget 2024

Présentation selon rapport d'activité.

Le budget présenté est équilibré malgré une baisse sensible des recettes. La différence fondamentale par rapport aux années précédentes réside dans le fait que la commune de Veysonnaz ne renouvelle pas son apport additionnel de CHF 80'000.- en 2024, effectué au cours des trois années précédentes suite à l'arrêt des rétrocessions par la commune de Nendaz des taxes perçues sur le giron touristique de Veysonnaz. Beaucoup d'efforts ont été entrepris pour réduire les charges sans affecter l'activité de Veysonnaz Tourisme de manière inconsidérée. Le budget marketing est principalement touché. A cet égard, la contribution à la MRAG a été budgétisée à 28% de son montant (et non plus 50%), correspondant à la participation initialement convenue avec Nendaz Tourisme lors de la conclusion du partenariat. Veysonnaz a par ailleurs dû renoncer à renouveler son contrat avec la MRAG compte tenu des ressources financières limitées. Ce dernier arrive à son terme à la fin de cette année.

Budget accepté à l'unanimité.

Informations communales - Patrick Lathion, président de la Commune, prend la parole.

La commune a la responsabilité de fixer la stratégie touristique et de décider des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, elle affecte le produit de la TPT et des taxes de séjour soit au budget de fonctionnement de l'office du tourisme pour les tâches d'information, d'animations et de marketing, soit en alimentant un fonds de financement des infrastructures touristiques. Il est impératif de travailler sur les deux volets. Dans ce sens, tous les montants encaissés au titre des taxes touristiques par la Commune sont intégralement réinvestis dans le tourisme.

Infrastructures : outre la route de Pra, les infrastructures touristiques comprennent le tennis, les places de pique-nique, place de sports, places de jeux et sentiers pédestres qui nécessitent de l'entretien. En 2024, des fonds conséquents sont attribués au financement de la route de Pra (+ 80'000.-), ce qui rend en effet la situation plus difficile pour Veysonnaz Tourisme.

Ski Bus : ce service est entièrement financé par la Commune. Nouveauté hiver 23-24 : il circule tous les jours avec un nouvel arrêt intégré au niveau du parking longue durée P2. Bon retour des usagers. Amélioration d'horaire encore possible et à l'étude pour l'hiver 24-25.

Télécabine : la subvention ponctuelle accordée à NVRM SA, de 2020 à 2023 en période de Covid, n'est plus accordée en 2024. Le maintien de la couverture du déficit estival d'exploitation de la télécabine de Veysonnaz est difficile à justifier auprès du citoyen s'agissant d'une entreprise privée. De plus sa situation financière est très saine, ce qui est réjouissant et ne justifie pas la poursuite d'une aide publique à moyen terme.

La commune accorde aussi annuellement des contributions au tourisme sous forme de sponsoring et d'aide logistique pour les manifestations et mise à disposition de ses services des travaux publics et de police pour la circulation en station, les parkings, l'entretien des routes, des chemins pédestres, etc..

Parkings : homologation des places de stationnement, marquage, signalisation. Sécurisation de tracés. Investissement de l'ordre de CHF 300'000.-. Améliorations à discuter selon les propositions des riverains. Trouver des solutions qui satisferont le plus grand monde possible.

Route de Pra : la fin du chantier est annoncée pour le début de l'été 2024. Nouvelle qualité de vie pour les usagers et les commerçants. Pas toujours facile de respecter le budget (4 mio) avec des aménagements de cette ampleur. Dernière phase d'avril à juin : place centrale, chemin du tennis, pose d'enrobé, travaux de chauffage à distance (CAD).

CAD : brève présentation du projet en cours, projet piloté par la société Oiken SA.

Divers

Quelques questions relatives aux parkings sur la route de Pra sont formulées au sein de l'assemblée. La commune en prend note dans le cadre de ses réflexions en cours. Le projet de télécabine Sion – Mayens de l'Ours – qui suit son cours ainsi que l'accès piéton hivernal qui mène à la télécabine, qui relève du domaine privé, sont également abordés.

NFM remercie l'équipe de Veysonnaz Tourisme ainsi que les membres présents de la SD et clôt la séance à 21h00. L'apéritif est servi.